SNC DEVES, CHAUMET & Cie

Nom(s) :	SNC Devès, Chaumet et Cie
Adresse :	Bordeaux
Dates :	1807 - 1951
Principales dates :	La société en nom collectif *Devès, G. Chaumet & Cie.*, société au capital initial de 3.000 F. ayant pour principal objet l'armement maritime et le commerce avec le Sénégal, fut formée pour une durée de 5 ans à Bordeaux *(Gironde)* par acte du 1er janvier 1877 *(Archives commerciales de France, n° 8, 28 janv. 1877, p. 123)* ; cette durée fut prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 1887 par acte du 1er janvier 1882 *(Archives commerciales de France, n° 12, 2 févr. 1882, p. 204)* puis à nouveau par des actes régulièrement intervenus par la suite. Son siège social fut d'abord établi dans cette ville, au 11, rue Vauban, puis fut ultérieurement transféré au 44, rue Ferrère. Suivant un marché en date du 24 décembre 1891, la société fut autorisée à créer et à exploiter sur le fleuve Sénégal un service public de bateaux à vapeurs reliant Saint-Louis à Kayes et desservant les postes intermédiaires de Richard-Toll, Dagana, Podor, Saldé, Kaëdi, Matam et Bakel, ainsi que toutes les autres localités comprises entre ces deux points extrêmes, susceptibles de lui être indiquées par l'administration ou proposées par les entrepreneurs *(J.O., 11 févr. 1892, p. 777)*. Le service était assuré par deux bateaux à vapeur, dont le type avait été laissé au choix de la société, sous réserve néanmoins de respecter les conditions contractuelles suivantes : — Être de capacité suffisante pour porter 35 tonneaux de chargement au minimum, y compris les passagers, leurs bagages et le charbon ; — Ainsi chargé, caler 80 cm au plus ;

	— Être pourvus d'installations suffisantes pour assurer le transport de : • 10 passagers de 1re classe, officiers supérieurs, subalternes ou assimilés, en salon ou cabines ; • 10 passagers, sous-officiers ou assimilés, dans un poste spécial ; • 50 passagers de pont, soldats ou assimilés ; — Être équipé d'une soute à munitions susceptible de contenir deux tonneaux de matières explosives ou dangereuses. Dès le 1er mars 1892, un service provisoire destiné aux transports de l'État et du public fut établi par deux remorqueurs de l'État, le *Dagana* et le *Richard-Toll*, ainsi que par deux chalands de l'État armés par la société et entretenus par elle. Un autre remorqueur de l'État, le *Podor*, lui fut remis comme navire de réserve. Le service prît son cours normal en août 1893, avec deux bateaux à vapeur neufs, construits spécialement pour son exécution. Contractuellement, les départs de Saint-Louis devaient avoir lieu en toute saison, à raison de deux par mois, 48 heures au plus tard après l'arrivée de chacun des courriers de Bordeaux, l'autorité administrative pouvant cependant, sous réserve de prévenir la société 10 jours à l'avance, lui imposer des voyages supplémentaires. D'autre part, les bateaux étaient tenus de remonter le fleuve tant que l'étiage le permettait, soit au minimum un mètre d'eau constaté sur les principaux seuils à franchir. En 1897, la société fit l'acquisition du cargo mixte *Macina* qu'elle destina à la ligne du Sénégal au départ de Bordeaux. Ce bâtiment fut cédé en Février 1905 à la *Compagnie de navigation marocaine et arménienne N. Paquet & Cie*, de Marseille, qui le renomma *Oued-Sebou*. Le 7 janvier 1918, près du faux cap Bojador, sur la côte Ouest de l'Afrique, ce dernier devait disparaître sous les obus du sous-marin allemand *U-157*.
Navires :	**NOEL** 1916/1917 (1879-1932) SOUDAN 1882/1887 (1882-1887) HIRONDELLE 1900/1909 (1885-1927) CAYOR 1888/1895 (1888-1895) ALMAMY 1891 (1891-1904) **BEARN** – 1900/1917 (1894-1917) MACINA – 1897/1905 (1897-1918) BANI – 1903/1910 (1903-1935) MOSSI – 1921/1934 (1921-1942)
Bibliographie :	Néant

Archives :	Archives commerciales de France, n° 8, 28 janv. 1877, p. 123. Archives commerciales de France, n° 12, 2 févr. 1882, p. 204. J.O., 11 févr. 1892, p. 777.
Internet :	http://www.miramarshipindex.nz/ https://www.entreprises-coloniales.fr/
Remerciements :	A l'attention de Daniel Laheyne